Image not found or type unknown

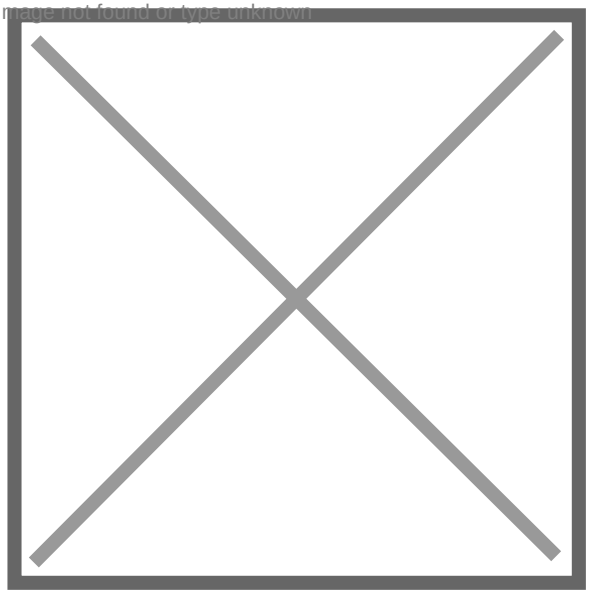

Implantation d'une clôture

Par **redo2**, le **08/07/2009** à **08:43**

Bonjour,
Ma propriété est clôturée entièrement de grillage posé contre des piquets en ciment. Lors de l'achat, l'agence m'a dit que la clôture m'appartenait , les piquets étant à l'intérieur de la propriété, donc ce n'est pas une clôture mitoyenne.
Sur un côté, mon voisin vient de poser des panneaux bois (1.80 sur 2 m) et il les a fixés (avec des tasseaux et des vis semble t-il) sur les piquets de ma clôture sans rien me dire. Quelle est la réglementation en la matière ?
De plus une déclaration de travaux en mairie n'est t-elle pas nécessaire ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés